

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

## CONSEIL COMMUNAL DU 16.09.2019

*Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux.*

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17.06.2019. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 17.06.2019 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.*

### **2. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2018. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du 17.04.2019 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2018 aux chiffres suivants :*

	<i>Montants initiaux</i>	<i>Montants non corrigés</i>
<i>Recettes ordinaires</i>	1.821,79 €	1.821,79 €
<i>Recettes extraordinaires</i>	6.230,11 €	6.230,11 €
<i>Total des recettes</i>	8.051,90 €	8.051,90 €
<i>Dépenses ordinaires (chapitre I)</i>	3.517,39 €	3.517,39 €
<i>Dépenses ordinaires (chapitre II)</i>	2.561,89 €	2.561,89 €
<i>Dépenses extraordinaires</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Total des dépenses</i>	6.079,28 €	6.079,28 €
<i>Balance générale recettes-dépenses</i>	1.972,62 €	1.972,62 €

### **3. Finances communales. Comptes annuels de l'exercice 2018. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 23.07.2019. Communication.**

*Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté du 23.07.2019 de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuvant les comptes annuels (bilan, comptes budgétaire et de résultat et synthèse analytique) de l'exercice 2018 et ce, sans remarques ni modifications.*

*Ces documents comptables avaient été arrêtés et adoptés par le Conseil Communal en sa séance du 29.04.2019 (4<sup>ème</sup> objet).*

### **4. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2019. Arrêté d'approbation du 20.06.2019 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.**

*Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté du 20.06.2019 de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2019 et ce, sans remarques ni modifications.*

*Ces documents comptables avaient été arrêtés et adoptés par le Conseil Communal en sa séance du 29.04.2019 (5<sup>ème</sup> objet).*

**5. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situations de caisse au 31.03.2019 et au 30.06.2019. Communication.**

*Il est proposé au Conseil de prendre acte des procès-verbaux de vérification des situations de caisse arrêtées aux dates des 31.03.2019 et 30.06.2019.*

*Ces procès-verbaux n'ont fait l'objet d'aucune remarque.*

**6. C.P.A.S.. Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 14 mai 2019 relative à une modification du cadre du personnel. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 14 mai 2019 modifiant le cadre du personnel.*

**7. C.P.A.S.. Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 14 mai 2019 relative à la fixation des dispositions générales établissant les statuts administratif et pécuniaire du Directeur Général, du Directeur Général adjoint et du Directeur Financier du Centre Public d'Action Sociale. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 14 mai 2019 fixant les dispositions générales établissant les statuts administratif et pécuniaire du Directeur Général, du Directeur Général adjoint et du Directeur Financier du Centre Public d'Action Sociale.*

**8 Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 16 mai 2019. Communication.**

*Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 16 mai 2019.*

*L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :*

- 1. Ville-C.P.A.S.. Acquisition d'un logiciel pour l'encodage du PST. Analyse ;*
- 2. Ville. Présentation du Plan de Cohésion Sociale. Approbation ;*
- 3. Divers.*

**9. A.S.B.L. « M.J.C.-Centre Culturel ». Bilans administratif, culturel et financier de l'année 2018. Projet d'activités et budget pour 2019. Communication. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-d'approuver l'affectation des subsides communaux octroyés en 2018 à l'A.S.B.L. « M.J.C. Centre culturel », sur base des pièces comptables et justificatives présentées ;*

-d'octroyer, pour l'exercice 2019, à cette même A.S.B.L., sur base des chiffres 2018 présentés, en exécution du contrat-programme en cours, des subventions communales ordinaires limitées à 350.000,00 Euros et détaillées comme suit :

- 60.000,00 Euros afin de couvrir les frais de fonctionnement du Centre Culturel ;
- 290.000,00 Euros afin de couvrir les frais de traitements de son personnel ;

-d'imposer à cette A.S.B.L. qu'elle affecte exclusivement ces subventions à la couverture des dépenses inhérentes à ses objets socioculturels ;

-d'exiger de l'A.S.B.L. précitée qu'elle justifie de l'utilisation de ces subventions, au plus tard le 30 juin 2020, par la présentation détaillée de rapport d'activités, comptes et bilan des frais exposés.

#### **10. Programme stratégique transversal (P.S.T.). Arrêt. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'arrêter comme suit le programme stratégique transversal (P.S.T.) communal :

O.S.4 : Être une commune qui contribue pleinement au développement économique de son territoire ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois

O.O.4.1 : Stimuler une activité industrielle rationnelle et raisonnée tout en augmentant le nombre d'emplois

Projet 17 : Favoriser la création des zones d'activités « éco-zonings »

Projet 18 : Étudier la possibilité de création d'espaces de co-working

O.O.4.2 : Redynamiser le secteur commercial en proposant des solutions innovantes

Projet 19 : Mettre en place un Schéma communal de Développement commercial

Projet 20 : Favoriser l'occupation des cellules vides dans les centres-villes

Projet 21 : Repenser les zones bleues actuelles et créer des parkings adaptés en centre urbain

Projet 22 : Former aux nouvelles habitudes commerciales

Projet 23 : Diversifier l'offre touristique et créer des partenariats durables pour renforcer le commerce local

Projet 24 : Mettre en œuvre les actions du plan « zéro déchet » en lien avec le commerce

O.O.4.3 : Favoriser les circuits courts

Projet 25 : Créer une foire commerciale locale

Projet 26 : Favoriser des activités commerciales dans les différentes sections de la commune

O.O.4.4 : Intensifier les relations entre les entreprises, en y incluant l'administration

Projet 27 : Animer une cellule de coordination permettant des synergies entre l'enseignement, la formation et les métiers en pénurie au sein des entreprises de la région.

Projet 28 : Etablir un cadastre dynamique des entreprises locales

Projet 29 : Créer et animer un réseau des entreprises du territoire

Projet 30 : Améliorer la communication vers les entreprises locales en matière d'investissements publics

O.S.5 : Être une commune qui défend une gestion éco-responsable de l'aménagement du territoire

O.O.5.1 : Disposer d'outils coordonnés en matière d'aménagement du territoire et gestion des inondations pour l'ensemble de la commune.

Projet 31 : Initier l'élaboration d'un schéma de développement communal abordant toutes les questions d'aménagement du territoire aussi bien en matière de gestion raisonnée de l'espace que de la mobilité, des besoins socio-économiques, de la préservation et gestion des ressources naturelles, de la prévention des risques notamment liés aux inondations, des enjeux énergétiques (protection des zones vertes)

Projet 32 : Mettre en place une cellule transversale de lutte contre les inondations avec les représentants des services d'aménagement du territoire et d'urbanisme, des services de gestion de l'eau et des services d'intervention

Projet 33 : Exploiter un logiciel de gestion interne des dossiers urbanistiques permettant aussi le contrôle systématique du respect des prescriptions des permis d'urbanisme, uniques et d'environnement délivrés

Projet 34 : Développer un système de cartographie interne à la commune

O.S.6 : Être une commune qui préserve et améliore son environnement naturel

O.O.6.1 : Protéger la biodiversité, augmenter les espaces naturels et les valoriser

Projet 35 : Établir un Plan de gestion des espaces à haut potentiel naturel

Projet 36 : Lutter contre les îlots de chaleur, créer des zones boisées et donner accès aux espaces verts

Projet 37 : Créer une maison de la nature

Projet 38 : Adhérer au Contrat de Rivière Escaut-Lys

O.O.6.2 : Développer les alternatives écologiques

Projet 39 : Généraliser la gestion différenciée des espaces publics

O.O.6.3 : Réorganiser la collecte des déchets, valoriser et réduire les déchets

Projet 40 : Mettre en place des points d'apport volontaire pour les déchets organiques

Projet 41 : Mettre en place des points d'apport volontaire pour les déchets ménagers

Projet 42 : Tester l'installation de zones de collectes de feuilles mortes

Projet 43 : Soutenir les ressourceries

Projet 44 : Utiliser systématiquement du matériel réutilisable, biodégradable ou recyclable et/ou trier les déchets lors des manifestations publiques

O.S.7 : Être une commune qui réduit ses émissions de gaz à effet de serre et fait face aux conséquences du réchauffement climatique

O.O.7.1 : Améliorer la Performance Énergétique des Bâtiments

Projet 45 : Poursuivre l'isolation des bâtiments publics (UREBA)

O.O.7.2 : Mettre en œuvre le P.A.E.D.C.

Projet 46 : Installer des systèmes de production d'énergies renouvelables

O.O.7.3 : Promouvoir une gestion intégrée, équilibrée et durable de l'eau

Projet 47 : Permettre l'accès à l'eau d'irrigation pour les agriculteurs en période de sécheresse

Projet 48 : Lutter contre les inondations

Projet 49 : Encoder les données dans l'application de gestion du S.P.W. "PARIS"

O.S.8 : Être une commune qui fait rayonner son patrimoine historique, touristique, culturel et naturel

O.O.8.1 : Développer les synergies entre les différents acteurs concernés

Projet 50 : Organiser un réseau local des opérateurs touristiques et culturels et les soutenir

Projet 51 : Adapter les contrats de gestion

O.O.8.2 : Remettre en valeur et préserver le tourisme local et la culture

Projet 52 : Etablir un masterplan du tourisme et de la culture sur le territoire

Projet 53 : Suivre le dossier de reconnaissance des sites funéraires de la Première Guerre mondiale au patrimoine mondial de l'Unesco

Projet 54 : Mettre en œuvre la rénovation du Centre Culturel

Projet 55 : Développer le tourisme alternatif (y compris fluvial et camping-cariste)

O.S.9 : Être une commune qui conçoit et gère sa mobilité de manière durable en tenant compte de tous les usagers

O.O.9.1 : Améliorer la mobilité locale

Projet 56 : Poursuivre et finaliser la révision du Plan Communal de Mobilité (en tenant compte des axes stratégiques du transfert modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacement)

O.O.9.2 : Entretenir de manière structurée le réseau de voiries

Projet 57 : Tenir à jour un registre d'état des lieux des voiries (à rénover – bon état – mauvais état – impraticable)

Projet 58 : Poursuivre la rénovation des voiries communales et régionales et de leurs abords en veillant à leur adaptation aux PMR

O.S.10 : Être une commune qui développe les modes de déplacement alternatifs à la voiture traditionnelle individuelle

O.O.10.1 : Augmenter et promouvoir les modes de déplacement propres ou alternatifs

Projet 59 : Densifier et mettre en évidence le réseau des voies « lentes »

Projet 60 : Etudier la possibilité d'améliorer l'offre des transports en commun et partagés

Projet 61 : Augmenter le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques

Projet 61 A : Verdir la flotte communale

O.S.11 : Être une commune qui assure la sécurité et le bien-être du citoyen

O.O.11.1 : Défendre la situation géographique particulière de Comines-Warneton dans les différentes instances

Projet 62 : Etendre les PLP et les caméras de surveillance

Projet 63 : Participer activement à l'application BeAlert

Projet 64 : Devenir commune-pilote du projet de collaboration transfrontalière ALARM

O.O.11.2 : Assurer une bonne gestion des situations d'urgence

Projet 65 : Mettre à jour le Plan Communal d'Urgence et d'Intervention et organiser des mises en application

Projet 66 : Optimiser la plateforme Polcom Soft

Projet 67 : Augmenter le nombre de défibrillateurs

O.S.12 : Être une commune qui aborde la santé de manière globale et transversale

O.O.12.1 Promouvoir la santé et prévenir les risques

Projet 68 : Organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention et proposer des formations

O.O.12.2 Proposer un accompagnement psychosocial

Projet 69 : Organiser un accueil psychosocial des personnes dépendantes

Projet 70 : Former à la détection des signaux de désocialisation

O.O.12.3 Elargir la politique communale du logement

Projet 71 : Soutenir l'éducation au logement

Projet 72 : Augmenter l'offre de logements d'utilité publique et les adapter aux besoins réels

O.S.12.4 : Veiller à l'accès aux loisirs et sports pour tous

Projet 73 : Encourager la pratique d'activités

Projet 74 : Rénover les infrastructures existantes et en créer des nouvelles

O.S.12.5 : Défendre le bien-être animal

Projet 75 : Créer et gérer un conseil consultatif communal du bien-être animal

O.S.13 : Être une commune qui préserve le tissu urbain et rural en veillant à la qualité des espaces publics

O.O.13.1 : Embellir les espaces publics

Projet 76 : Renforcer la réflexion sur l'amélioration du mobilier urbain

Projet 77 : Améliorer la sécurité et les abords des plaines de jeux

O.S.14 : Être une commune qui dynamise ses villages

O.O.14.1 : Disposer d'un lieu d'accueil citoyen dans chaque village

Projet 78 : Poursuivre la mise en œuvre du PCDR

O.O.14.2 : Stimuler l'activité et la participation citoyenne dans les villages

Projet 79 : Décentraliser les animations culturelles et associatives

Projet 80 : Créer des jardins communautaires

Projet 81 : Repenser la collaboration avec les comités de fêtes de l'entité

Projet 82 : Initier une plateforme du bénévolat

**11- Environnement. Dossier INTERREG V « VALYS ». Réalisation d'un circuit pédagogique le long de la Lys. Marché public de travaux. Cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation de marché public et des critères de sélection. Décision.**

*Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la réalisation d'un circuit pédagogique le long de la Lys s'inscrivant dans le projet INTERREG V « VALYS » :*

*-d'approuver les cahier spécial des charges et devis (estimé à 100.000 € T.V.A.C.) ;*

*-de retenir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de ce marché ;*

*-de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.*

**12. Environnement. Demande de souscription et de participation financière au Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) pour le protocole d'accord 2020-2022. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*- d'adhérer au Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) – pour le protocole d'accord 2020-2022 ;*

*-de participer financièrement au projet (4.242,48 €/an) ;*

*-de prévoir les crédits budgétaires requis aux budgets ad hoc ;*

*-de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature des documents administratifs.*

**13. Plan de stérilisation des chats errants. Convention Ville-SPA. Approbation. Délégation. Décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23.07.2018 (9ème objet). Ratification. Décision.**

*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23.07.2018 (9ème objet) décidant de conclure, dans le cadre du plan de stérilisation des chats errants, une convention avec la SPA locale.*

**14. Urbanisme. Intérieur d'îlot entre la rue de Ten-Brielen, la rue des Combattants, la rue d'Houthem et la rue Romaine. Initiation de la révision du S.O.L. 1B « Hospice ». Accord de principe. Décision.**

*Il est proposé au Conseil de :*

*-marquer son accord de principe sur l'initiation de la révision du Schéma d'Orientation Local 1B « Hospice » (intérieur d'îlot situé entre la rue de Ten-Brielen, la rue des Combattants, la rue d'Houthem et la rue Romaine) à Comines ;*

*-charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente délibération, dans le respect des procédures prévues dans le Code du Développement Territorial (CoDéTé).*

**15. Urbanisme. Renouvellement de la Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) et règlement d'ordre intérieur (R.O.I.). Arrêté ministériel d'approbation du 08.08.2019. Communication.**

*Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté ministériel du 08.08.2019 de Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre Wallon de l'Environnement, de la Transition énergétique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, du 08.08.2019 du Ministre Carlo DI ANTONIO, approuvant le renouvellement de la Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) et le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de ladite C.C.A.T.M..*

**16. Eclairage public. Campagne de remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression dans diverses rues de l'entité. Convention. Approbation. Délégation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-d'approuver la convention-cadre tendant à procéder au remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression dans diverses rues de l'entité ;*

*-de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général, - ou à leur remplaçant respectif -, pour signer la convention au nom de la Ville.*

**17. Biens immobiliers. Permis d'urbanisme nos 6497 et 6542. Cession par la S.P.R.L. FIXALL d'une voirie avec aire de stationnement sise Clos des Châteaux à Comines. Acceptation. Délégation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-d'accepter la cession à titre gratuit par la S.P.R.L. FIXALL, dont le siège est établi chaussée de Ten-Brielen, 30 à 7780 Comines-Warneton, d'une parcelle de terrain située Clos des Châteaux, cadastrée ou l'ayant été 1<sup>ère</sup> division, section C, n°369/E3, d'une contenance mesurée de 22a 51 suivant le plan de mesurage susmentionné ;*

*-de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général, - ou à leur remplaçant respectif -, pour signer l'acte au nom de la Ville.*

**18. Biens immobiliers. Permis d'urbanisme n°7318. Cession par la S.A. DANEELS PROJECTS de deux parcelles de terrain situées chemin d'Halluin à 7784 Comines-Warneton. Acceptation. Délégation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-d'accepter la cession à titre gratuit par la S.A. DANEELS PROJECTS, dont le siège est établi Sint-Baafskerkstraat, 1 à 8200 BRUGGE, des parcelles suivantes :*

- parcelle à front du chemin d'Halluin, cadastrée suivant récent extrait cadastral sous la section B, partie du n°412M et du n°484W (n° de la parcelle réservée : B502W) telle que figurée au lot 18 au plan général de délimitation dressé en ce sens, pour une contenance de 1a 20ca ;*
- parcelle à front du chemin d'Halluin, cadastrée suivant récent extrait cadastral sous la section B, partie des numéros 409F, 409E, 409, 409N, 412F, 412M et 484T (n° de la parcelle réservée : B502X), telle que figurée au lot 19 du plan général de délimitation susvisé, pour une contenance de 6a 05ca ;*

*-de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général, - ou à leur remplaçant respectif -, pour signer l'acte au nom de la Ville.*

**19. Biens immobiliers. Mise à disposition de l'A.S.B.L. Parents-Enfants d'un bureau dans l'immeuble sis rue de Wervik, 66 à 7780 Comines. Décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 02.07.2019 (77<sup>ème</sup> objet). Ratification. Décision.**

*Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège Echevinal du 02.07.2019 (77<sup>ème</sup> objet) décidant :*

*- d'approuver les termes de la convention relative à l'occupation, par l'A.S.B.L. SOS Parents-Enfants, d'un bureau à partager avec l'A.S.B.L. L'Echelle, dans l'immeuble sis rue de Wervik, 66 à 7780 Comines-Warneton ;*

*-de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville.*

**20. Biens immobiliers. Déplacement de l'Office du Tourisme. Projet Eco-Bâtys. Convention Ville-Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines-A.S.B.L. Office du Tourisme. Approbation. Délégation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil, suite déménagement de l'Office du Tourisme dans les locaux de l'ancienne cure de Comines et au projet d'extension de la sacristie de l'Eglise Saint-Chrysole de Comines (projet retenu dans le cadre d'Eco-Bâtys) :*

*-d'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, l'Office du Tourisme et la Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines relative à l'occupation des locaux de l'ancienne cure de Comines (partie droite du bâtiment) ;*

*-de donner délégation à Madame la Présidente et à Monsieur le Directeur Général, – ou à leur remplaçant respectif –, afin de signer la convention au nom de la Ville.*

**21. A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Contrat de gestion. Année 2018. Rapport d'évaluation. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de suivre l'avis du Collège Echevinal de viser favorablement les dispositions prises, tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif, par l'A.S.B.L. S.I.D.E.C. en exécution du contrat de gestion pour l'année 2018 ;*

*-d'arrêter une évaluation positive dudit rapport.*

**22. A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Picardie. Désignation de trois membres. Délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (33<sup>ème</sup> objet). Arrêté de suspension de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019. Communication. Retrait. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019 suspendant la délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (33<sup>ème</sup> objet) désignant les 3 membres représentant la Ville au sein de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Picardie ;*

*-de retirer sa décision du 25.03.2019 susvisée ;*

*-de procéder à la désignation de nouveaux membres.*

**23. Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.). Désignation de trois membres effectifs et de trois suppléants. Délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (12<sup>ème</sup>**

**objet). Arrêté de suspension de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019. Communication. Retrait. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019 suspendant la délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (12ème objet) désignant les 3 membres effectifs et les 3 membres suppléants de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) ;*

*-de retirer sa décision du 25.03.2019 susvisée ;*

*-de procéder à la désignation de nouveaux membres.*

**24. Commission Communale des Finances. Désignation de six membres effectifs et de six suppléants. Délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (16ème objet). Arrêté de suspension de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019. Communication. Retrait. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019 suspendant la délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (16ème objet) désignant les 6 membres effectifs et les 6 membres suppléants de la Commission Communale des Finances ;*

*-de retirer sa décision du 25.03.2019 susvisée ;*

*-de procéder à la désignation de nouveaux membres.*

**25. Commission Communale de Sécurité. Désignation de six membres effectifs et de six suppléants. Délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (17ème objet). Arrêté de suspension de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019. Communication. Retrait. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019 suspendant la délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (17ème objet) désignant les 6 membres effectifs et les 6 membres suppléants de la Commission Communale de Sécurité ;*

*-de retirer sa décision du 25.03.2019 susvisée ;*

*-de procéder à la désignation de nouveaux membres.*

**26. Commission Communale des Travaux. Désignation de six membres effectifs et de six suppléants. Délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (18ème objet). Arrêté de suspension de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019. Communication. Retrait. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

*-de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 15.07.2019 suspendant la délibération du Conseil Communal du 25.03.2019 (18ème objet) désignant les 6 membres effectifs et les 6 membres suppléants de la Commission Communale des Travaux ;*

*-de retirer sa décision du 25.03.2019 susvisée ;*

*-de procéder à la désignation de nouveaux membres.*

**27. Enseignement maternel communal. Rentrée scolaire 2019-2020. Demande de reconnaissance de l'implantation de Bas-Warneton au titre de « Bâtiment annexe » de l'implantation de Warneton. Décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.09.2019 (42<sup>ème</sup> objet). Ratification. Décision.**

*Il est proposé au Conseil de confirmer la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.09.2019 (42<sup>ème</sup> objet) sollicitant la reconnaissance de l'implantation de Bas-Warneton au titre de « Bâtiment annexe » de l'implantation de Warneton.*

**28. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. Etat des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2018. Approbation. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'approuver :*

*-les comptes de la régie communale ordinaire ADL ;*

*-l'état des recettes et dépenses de la régie ;*

*-le rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2018.*

**29. Demande d'octroi du titre honorifique des fonctions d'Échevin. Monsieur Luc DE GEEST. Décision.**

*Il est proposé au Conseil d'octroyer le titre honorifique de ses fonctions d'Echevin à Monsieur Luc DE GEEST.*